

parfait est celui qui, sous l'influence de l'esprit de Dieu, vit humblement avec Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Si donc nous aspirons à la sainteté, gardons la parole divine dans nos cœurs et méditons-la sans cesse pour y chercher notre lumière et notre force. Elle sanctifiera nos devoirs de chaque jour et toutes nos pensées d'avenir. C'est en imitant Marie qu'on est sûr de plaire à Dieu.

LETTRE DE NOTRE T. ST-PERE LE PAPE LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES
ORDINAIRES DES LIEUX AYANT PAIX ET COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

De l'étude de la Sainte Ecriture.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Dieu qui, dans sa Providence, a, par un admirable dessein d'amour, élevé dès le commencement le genre humain à la participation de la nature divine. et qui, le délivrant ensuite de la tache commune et l'arrachant à sa perte, l'a rétabli dans sa première dignité, lui a donné, à cette fin, un précieux secours, en lui découvrant, par une voie surnaturelle, les secrets de sa divinité, de sa sagesse et de sa miséricorde. Car, bien que la divine révélation comprenne aussi des vérités qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine et qui ont été révélées aux hommes, *afin qu'elles pussent être connues de tous facilement, en toute certitude et sans aucun mélange d'erreur, ce n'est pourtant pas de ce chef que la révélation doit être dite absolument nécessaire, mais parce que Dieu, dans son infinie bonté, a destiné l'homme à une fin surnaturelle* (1).

Cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle, est contenue, soit dans les traditions non écrites, soit aussi dans des livres écrits que l'on appelle saints et canoniques, *parce qu'écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été transmis comme tels à l'Eglise elle même* (2).

Telle est la doctrine que l'Eglise n'a cessé de tenir et de professer publiquement au sujet des livres des deux Testaments; et ils sont bien connus, les témoignages des anciens où il est dit que Dieu, ayant parlé par les prophètes d'abord, ensuite par lui-même, enfin par les apôtres, nous a donné aussi l'Ecriture qu'on appelle canonique (3), et que, dans cette Ecriture, il nous faut voir des

(1) Conc. Vat. sess. III, cap. II, de revel. (2) Ibid.

(3) S. Aug. de civ. Lei XI, 3.